



Évreux, le 21 janvier 2015

**Présentation de la « galette des rois »  
par la Maison de la boulangerie  
Mercredi 21 janvier 2015 - 14h30  
Résidence du préfet<sup>2</sup>&**

**Le préfet communique**

René Bidal, préfet de l'Eure, a reçu le syndicat de la boulangerie à l'occasion de la traditionnelle « galette de des rois ».

Cette belle tradition a fourni l'occasion au préfet de saluer, aux côtés du président de la chambre des métiers de l'Eure, du président du syndicat de la boulangerie et du directeur des enseignements du centre de formation d'apprentis interconsulaire de l'Eure, l'investissement personnel et quotidien des artisans qui contribuent, pour une grande part, à l'économie et à la vitalité euroises. Cette vitalité s'illustre tout particulièrement dans les 283 entreprises de la boulangerie-pâtisserie installées du département. Cette présence fait des boulangeries et des boulangerie-pâtisseries, le premier commerce de proximité au cœur de nos villes. Cet artisanat de la boulangerie, si particulier, est aussi parmi les plus exigeants.

Le Préfet a également insisté sur la nécessité de valoriser l'apprentissage dans l'Eure. L'Eure est un département jeune, où les moins de 20 ans constituent 26,4% de la population totale, ce qui situe le département au 10<sup>ème</sup> rang national, en métropole. L'apprentissage correspond à une priorité gouvernementale qui souhaite porter à 500 000 le nombre de jeunes formés en apprentissage à l'horizon 2017. C'est également une voie d'excellence pour l'insertion professionnelle puisque dans 70% des cas, les jeunes trouvent un CDI dans l'année qui suit la fin de leur contrat d'apprentissage.

Cependant, en 2014, on constate une baisse de 9% du nombre de contrats d'apprentissage (2669 contre 2921 en 2013) ; baisse dont on ne peut pas se satisfaire. Tout doit être fait pour **valoriser l'apprentissage** car il exprime et conforte une voie prioritaire pour accéder à l'emploi, celle de l'alternance, dont la France a grandement besoin.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35